



HAL
open science

Du barbare au migrant. Crise des Lumières et crise d'aujourd'hui

Stéphane Lojkine

► **To cite this version:**

Stéphane Lojkine. Du barbare au migrant. Crise des Lumières et crise d'aujourd'hui. Raisons politiques, 2022, Crises et Migrations, 86, pp.13-28. 10.3917/rai.086.0013 . hal-03973247

HAL Id: hal-03973247

<https://hal.science/hal-03973247v1>

Submitted on 4 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du barbare au migrant

Crise des Lumières et crise d'aujourd'hui

L'expression « crise migratoire » couramment utilisée aujourd'hui associe deux notions que les Lumières ont marquées de leur empreinte, celle de crise et celle de migration. On se propose d'étudier la genèse et l'articulation théorique de ces notions, telles qu'elles apparaissent dans les dictionnaires, dans l'*Encyclopédie* et dans *L'Esprit des lois* de Montesquieu. Cette étude révèle quelques surprises. On découvre en effet que le migrant a d'abord été pensé, non comme l'étranger qui immigre et menace l'autochtone, mais comme ce que tous les grands peuples ont d'abord été, des peuples en déplacement : l'autochtone a d'abord été un migrant. La seconde surprise concerne la notion de crise, qui a d'abord été une notion médicale, comme le montre l'article de Bordeu dans l'*Encyclopédie* : le processus d'une maladie va vers sa crise, qui décide de son issue, la guérison ou la mort. La crise renvoie à une très ancienne conception de la médecine, la médecine galénique des fluides : dans le moment de la crise, le malade cherche à évacuer la substance infectieuse, l'excrétion réussie le guérit. La crise fait sortir le fluide qui met la santé en péril, alors que nous concevons la crise migratoire comme entrée d'un corps étranger. La crise en quelque sorte a changé de sens, ou nous nous méprenons sur cette crise parce que nous n'observons pas le bon flux, celui qui, de l'intérieur de notre système social et politique, est en crise et cherche à sortir. Car dès les Lumières, la notion médicale de crise a pris une signification politique : c'est ce que l'on observe notamment dans l'analyse que fait Montesquieu du processus de constitution du régime féodal à partir de l'invasion des Francs en Gaule. Cette analyse occupe toute la fin de *L'Esprit des lois* et constitue le chef-d'œuvre de la pensée politique de Montesquieu. Il y montre que l'origine du gouvernement féodal n'a nullement été une translation pacifique des Romains aux Francs, mais bien une invasion et un asservissement. Pour autant, l'ancien régime romain n'a pas été purement et simplement aboli : une hybridation des systèmes s'est produite, qui a conduit à la révolution politique menée par Clotaire II. Dans cette révolution, Montesquieu voit le germe de l'état de droit, l'ébauche d'un espace public et les fondements de l'esprit des lois. Nous sommes, comme Européens, le produit de cette crise migratoire, sans laquelle nos valeurs n'auraient jamais vu le jour.

I. Migrations de sens

Si le substantif migrant est récent, *migration* fait son apparition au début du XVIII^e siècle :

« MIGRATION. s. f. L'action de changer de lieu ou de demeure, l'action d'aller demeurer ailleurs, passage d'un peuple d'un lieu dans un autre. *Erasmus Vindingius* dans un livre intitulé *Hellen*, traite à fond de l'origine de tous les peuples de l'ancienne Grèce, de leurs *migrations*, de leurs Colonies, &c. J. DES SÇ^s. Il tâche de prouver que la plupart des villes considerables de l'Asie Mineure, étoient

¹ Le *Journal des savants* évoque en effet, « ... le livre d'*Erasmus Vindingius*, intitulé *Hellen*, (& imprimé pour la première fois dans le onzième volume des *Antiquitez Grecques*, recueillies par les soins de M. Gronovius,) dans lequel cet Auteur traite à fonds [*sic*] de l'origine de tous les peuples de l'ancienne Grèce, de leurs *migrations*, de

bâties & peuplées avant les divers passages, ou *migrations* des Grecs en Asie, qui n'ont fait que l'enrichir de quelques nouvelles colonies. ID.
Du Latin *migratio*. » (*Dict. de Basnage*, 1727²)

Vinding pense la migration en termes de peuple et en termes d'expansion coloniale. La migration n'est pas une expérience, un destin individuel : c'est un mouvement originaire de population : les Grecs d'Asie Mineure qui proclament qu'ils ont toujours été là, que l'Asie Mineure est le berceau de la civilisation grecque, sont des peuples qui ont migré d'ailleurs vers les cités qu'ils occupent actuellement, et ces cités étaient déjà peuplées.

Le migrant est un immigré, un étranger qui vient du dehors pour s'installer chez nous ; la migration est une émigration, un mouvement de population vers l'extérieur, pour conquérir de nouveaux territoires, les coloniser. Le migrant est un travailleur potentiel, impliquant une place à prendre dans la société qui l'accueille ; la migration est migration d'un peuple, qui fonde dans le passé une identité et une histoire.

Le peuple migrant cité en exemple par Vinding, ce sont les Grecs : non une peuplade exotique et vaguement menaçante, mais le cœur et le fondement de la culture et de la pensée

leurs colonies, & de leurs actions. » (*Journal des Sçavans*, pour les mois de Janvier, Février, Mars 1707, tome trente-cinquième, Amsterdam, chez Janssons à Waesberge, 1707, p. 524). Erasmus Paul F. Vindingius (ou Vinding, ou Winding) était professeur à l'Académie royale de Copenhague au XVIIe siècle.

² Il n'y a pas d'entrée MIGRATION dans la première édition du dictionnaire de Furetière (1690), seulement un article TRANSMIGRATION, qui désigne une déportation, et seulement dans le contexte biblique : « Transport d'une nation entiere en un autre pays par la violence d'un Conquerant. On ne le dit gueres qu'en cette phrase de l'Escriture : la transmigration des enfans d'Israël en Babylone, lors qu'ils furent emmenez en esclavage. Il signifie souvent dans l'Escriture, un changement de pays, un transport d'habitation. » Transmigration apparaît deux autres fois dans Furetière, pour désigner la transmigration des âmes (articles BONZE et METEMPSYCOSE). La deuxième ni la troisième édition du dictionnaire, repris par Basnage (1701 et 1708), ne comportent pas non plus d'article MIGRATION. Dans le *Dictionnaire de l'Académie*, MIGRATION n'apparaît qu'à la 4^e édition (1762) : « Transport, action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir. Il ne se dit qu'en parlant d'une quantité considérable de peuple. »

Il semble donc bien que ce soit Vinding via Basnage qui introduise le mot en français.

En anglais, le terme *migration* serait attesté depuis les années 1610 pour désigner les déplacements de personnes, selon l'*Online Etymology Dictionary*, qui ne donne pas de source. La première référence attestée concerne la migration des hirondelles, que Charles Morton imaginait jusque dans la lune. Son traité, *An Inquiry into the Physical and Litteral Sense of that Scripture (Jer. 8.7)... The Stork [la cigogne] in the Heavens knoweth her appointed times...* pourrait avoir été publié avant 1686 mais n'est attesté qu'à partir des éditions anonymes de 1703 et de 1739 (Thomas P. Harrison, « Birds in the Moon », *Isis*, vol. 45, n°4, The University of Chicago Press, The History of Science Society, 1954, p. 323, note 2). L'*Oxford Learner's Dictionary* reprend la migration des oiseaux comme sens premier du mot, contrairement au français pour qui le terme est d'abord politique.

humanistes. En partant de l'Asie mineure, Vinding renverse le mythe athénien d'autochtonie. La pensée des Lumières peut dès lors mettre en œuvre son travail de décentrement. La migration s'y définira comme notre propre mouvement originaire, installant à l'origine de notre culture une origine toujours déjà déplacée.

L'*Encyclopédie* n'a pas d'article MIGRATION, mais le terme apparaît sept fois à l'article ÉTYMOLOGIE :

« Les courses connues des Goths & des autres nations septentrionales d'un bout de l'Europe à l'autre ; celles des Gaulois & des Cimmériens dans des siècles plus éloignés ; celles des Scythes en Asie, donnent droit de soupçonner des migrations semblables, dont les dates trop reculées seront restées inconnues, parce qu'il n'y avoit point alors de nations policées pour en conserver la mémoire, & par conséquent le mélange de toutes les nations de l'Europe & de leurs langues, qui a dû en résulter. Ce soupçon, tout vague qu'il est, peut être confirmé par des *étymologies* qui en supposent la réalité, si d'ailleurs elles portent avec elles un caractère marqué de vraisemblance ; & dès-lors on sera autorisé à recourir encore à des suppositions semblables, pour trouver d'autres *étymologies*. *Ἀμῆλγειν*, *traire le lait*, composé de l'*α* privatif & de la racine *μῆλ*, *lait* ; *mulgeo* & *muleco* en latin, se rapportent manifestement à la racine *milk* ou *mulk*, qui signifie *lait* dans toutes les langues du Nord ; cependant cette racine n'existe seule ni en grec ni en latin. » (VI, 100-101)

Les migrations rapportées par l'histoire nous invitent à supposer des migrations inconnues, dont les conjectures étymologiques permettent de reconstituer la trace. La langue devient alors symptôme migratoire : dans ses bizarreries, ses consonances, elle charrie la mémoire des invasions, des colonisations passées. Si la langue prise en exemple est toujours le grec, c'est du « mélange de toutes les nations de l'Europe & de leurs langues » qu'il s'agit désormais. Les racines grecques contiennent déjà des traces des langues du nord, c'est-à-dire de ce que nous considérons historiquement comme l'intrusion ultérieure, tardive et barbare, des peuples germaniques dans l'espace culturel, social et politique gréco-romain de l'Europe.

Mais l'étymologie qui importe avant tout est l'étymologie de notre langue, et les migrations qui s'y dessinent, inquiétantes et fascinantes, ne sont pas seulement celles du nord :

« quoiqu'il soit vrai en général que tous les peuples & toutes les langues se sont mêlés en mille manières, & dans des tems inconnus, on ne doit pas se prêter volontiers à faire venir de l'hébreu ou de l'arabe le nom d'un village des environs de Paris. La distance des tems & des lieux est toujours une raison de douter ; & il est sage de ne franchir cet intervalle, qu'en s'aidant de quelques connoissances positives & historiques des anciennes migrations des peuples, de leurs conquêtes, du commerce qu'ils ont entretenu les uns chez les autres ; & au défaut de ces connoissances, il faut au moins s'appuyer sur des *étymologies* déjà connues, assez certaines, & en assez grand nombre pour établir un mélange des deux langues. D'après ces principes, il n'y a aucune difficulté à remonter du français au latin, du tudesque au celtique, du latin au grec. J'admettrai plus aisément une *étymologie* orientale d'un mot espagnol, que d'un mot français ; parce que je sai que les Phéniciens & sur-tout

les Carthaginois, ont eu beaucoup d'établissements en Espagne ; qu'après la prise de Jérusalem sous Vespasien, un grand nombre de Juifs furent transportés en Lusitanie, & que depuis toute cette contrée a été possédée par les Arabes. » (VI, 104)

Autrement dit, il n'est pas possible que l'étymologie d'un nom de village de la banlieue parisienne soit hébraïque ou arabe ; mais cette étymologie est possible en Espagne et au Portugal, où Phéniciens et Carthaginois ont établi des comptoirs commerciaux et où les Juifs ont été déportés après la destruction du Temple. D'ailleurs « depuis toute cette contrée a été possédée par les Arabes » : de fait, la présence arabe et juive est attestée non seulement dans la péninsule ibérique jusqu'à l'aube de la Renaissance, mais dans tout le sud de la France pendant plusieurs siècles au moyen âge. Et si le tudesque des anciens Germains est ramené au celtique, commun aux peuples de l'ancienne Gaule, l'étymologie tudesque de certains toponymes renverra tout aussi bien aux invasions barbares qu'à une mémoire autochtone.

II. Crise migratoire et crise des Lumières

Si la langue manifeste, comme symptôme, la nature fondamentalement migratoire de l'identité des peuples et des cultures, l'enjeu historique premier des migrations n'a rien à voir avec la culture : l'article ETYMOLOGIE évoque les conquêtes et le commerce ; le fait que, beaucoup plus tard au XXe siècle, le mot migrant soit entré dans la langue à partir de l'expression « Travailleur migrant³ » marque bien également que le déplacement dont il s'agit est économique et, de là, politique. La nature et l'enjeu de la migration n'ont pas changé : en revanche l'appréhension du phénomène à l'époque des Lumières est purement intellectuelle⁴,

³ Si l'on se reporte au *Trésor de la langue française*, on découvre que, selon lui, le migrant est un (Travailleur) migrant : « Individu travaillant dans un pays autre que le sien. Synon. Immigré. » Le substantif *un migrant* vient de l'adjectif *migrant*, qui aurait été employé pour la première fois dans le *Petit manuel du Conseil de l'Europe* (Strasbourg, 1951). En se substantivant au début des années 60, le mot n'a pas conféré au migrant la dignité d'une personne, il ne l'a qu'en façade élevé à la dignité du nom ; bien plus significativement, c'est le travailleur qui a été mis entre parenthèses, c'est l'enjeu du travail qui a glissé sous la barre du signifiant, c'est la fonction active, économique, sociale de la personne qui n'est plus prise en charge par la langue et devient l'ancrage souterrain, lancinant, honteux qui leste un adjectif d'homme, une qualité, un attribut, migrant, sans substance, sans personne, comme s'il était fondamentalement demeuré adjectif, mais accolé désormais à une parenthèse vidée : un () migrant.

Migrant ne figure pas dans le dictionnaire de l'Académie française avant l'édition actuelle (1986).

⁴ Elle se fait d'abord par l'histoire (Cassirer, *La Philosophie des Lumières*, 1932, trad. française P. Quillet, Fayard, 1966, chap. 5) elle-même pensée comme philosophie de l'histoire (Reinhart Koselleck, *Le Règne de la critique*,

renvoyant à des migrations anciennes et révolues, tandis que devant nous la migration en marche crée une situation actuelle, réelle, de crise. Dans la crise migratoire, ce n'est pas la migration qui est nouvelle, c'est la crise, qui nous fait envisager la migration comme venant du dehors et menaçant notre société, plutôt que comme venant de nos origines et fondant notre société ; c'est la crise aussi qui nous représente aujourd'hui le migrant comme un futur travailleur en puissance, destiné à occuper une place que l'un d'entre nous aurait pu, sans lui, occuper, plutôt que comme un peuple historique, notre propre peuple en déplacement, dont nous considérons avec indulgence l'expansion colonisatrice qu'il nous a laissée en héritage.

La crise migratoire met en crise la notion même de migration. Parce qu'elle se manifeste comme crise, elle en défait la vertu, le principe de décentrement. La crise nous ramène de l'altérité originaire (la migration comme notre déplacement, notre colonisation, notre hybridation à l'origine même de notre langue, de notre culture, de notre système politique) au fantasme d'autochtonie (notre place, notre travail, légitimés par notre ancrage dans le sol, et menacés par une migration extérieure à nous). La crise renverse la perspective sur la migration : penser la migration en termes de crise revient à externaliser la migration et, par là, à la couper de l'héritage humaniste à partir duquel elle a émergé comme concept fondamental du décentrement propre à la pensée des Lumières⁵.

Les choses se compliquent cependant si l'on prend en compte le fait que le concept de crise est lui-même un concept des Lumières. Avant le XVIIIe siècle, le terme de crise n'est guère employé qu'en médecine, et c'est encore comme terme de médecine que, sous la plume de Bordeu, il apparaît dans l'*Encyclopédie*⁶. Crise est un terme de la très ancienne médecine, qui

1959, trad. française, Hans Hildenbrand, Minuit, 2013, chap. 3, « La Crise et la philosophie de l'histoire »). Mais la migration ne sera pensée comme une menace qu'à partir du moment où la philosophie de l'histoire aura été nationalisée en processus de civilisation, ce qui n'intervient qu'à la fin du XVIIIe siècle : voir Jean Starobinski, « Le mot civilisation », *Le Remède dans le mal, critique et légitimation de l'artifice à l'âge des Lumières*, Gallimard, Nrf Essais, 1989, chap. 1.

⁵ Sur les Lumières comme pensée du décentrement, voir Georges Benrekassa, *Le concentrique et l'excentrique : marges des Lumières*, Payot, 1980, et Stéphane Lojkine, « Le décentrement matérialiste du champ des connaissances dans l'*Encyclopédie* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°26, 1999, p. 65-84.

⁶ En dehors de l'article CRISE de Bordeu, le mot crise apparaît dans l'*Encyclopédie* dans une acception médicale dans les articles suivants : CAUSE CONTINENTE, CLIMAT, COCTION, CRACHAT, CRUDITE, DEJECTION, DELIRE, DYSSENTERIE, EFFORT, EVANOUISSEMENT, EXPULSION, EXTREMITES DU CORPS HUMAIN, FERMENTATION, FIEVRE (et 13 articles dérivés), GALENISME, HEMORRAGIE, HIPPOCRATISME, HYPERCRISE,

remonte à Galien et à Hippocrate⁷. Cependant, comme l'a montré G. Benrekassa⁸, au sein même de ce vieux savoir médical pour ainsi dire obsolète, Bordeu installe les polarités, les espaces et les temporalités de la crise contemporaine⁹. Il le fait à partir de l'étymologie du mot, κρίσις qui est en grec l'action de distinguer, de choisir, de séparer, de décider, et de là le jugement. Car le terme de médecine est lui-même emprunté au droit :

« CRISE, s. f. (*Medecine.*) Galien nous apprend que ce mot *crise* est un terme du barreau que les Medecins ont adopté, & qu'il signifie, à proprement parler, un *jugement*. » (IV, 771b)

Le terme de crise est donc lui-même un terme migrant : il est au tribunal le processus de discrimination du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, à partir duquel une sentence pourra être rendue. Par métaphore, il devient en médecine le processus même de la maladie, dont la crise constitue le moment décisif au terme duquel la maladie se caractérise et se résout en son événement, la guérison ou la mort.

JACTATION, IMPAIR, INFLAMMATOIRES (MALADIES), INFLUENCE DES ASTRES, JOURS, JUGEMENT ET JUGE, LANGUE, MALADIE, MATURE, MEDECINE, MORT, NAPEL (le napel est un poison), OBSERVATEUR, ORTHOPNEE, PARALYSIE, PARAPHRENESIE, PARIS, PEAU, PESTE, PLICA POLONICA, PORTE (MALADIE DE LA VEINE), POULS, PROGNOSTIC, PTISANE, RECHUTE, REPERCUSSIFS, RESPIRATION, RETENTION, SANG, SECRETION, SEL AMMONIAC, SPASME, SUEUR, SURDITE, SYMPTOME, SYNOQUE PUTRIDE (fièvre), TEMS DES MALADIES, TIERCE (FIEVRE), TREMBLEMENT FEBRILE, VERTIGE, VOIX, VOMISSEMENT ARTIFICIEL, URINE, YEUX.

Crise apparaît cependant concurremment dans un sens économique et politique dans les articles suivants : CORVEE, CREDIT, ESPECES, OPPRESSEUR, OPPRIMER.

La simple disproportion des deux listes indique quel est le sens premier et central, à partir duquel tous les autres se développent par dérivation et métaphore.

⁷ Sur la médecine des humeurs et son histoire médiévale, la référence classique est Raymond Klibansky, Erwin Panofsky et Fritz Saxl, *Saturne et la mélancolie*, 1964, trad. française Fabienne Durand-Bogaert et Louis Évrard, Gallimard, 1989. Mais la phase de crise n'y est pas étudiée en tant que telle. Sur la crise dans la médecine galénique, et son articulation avec la pensée historique de la crise, voir Jacques Jouanna, « Causes et crises chez les médecins et les historiens de l'époque classique », in *Fondements et crises du pouvoir*, dir. Valérie Fromentin, Jean-Michel Roddaz, Sophie Gotteland et Sylvie Franchet d'Espèrey, Pessac, Ausonius Éditions, 2003, p. 217-235, notamment la référence à Hippocrate à la note 3.

⁸ G. Benrekassa, « Lexique médical, vocabulaire dramatique, métaphore politique : la notion de crise au XVIIIe siècle en France », *Le Langage des Lumières. Concepts et savoir de la langue*, PUF écriture, 1995, p. 1-46.

⁹ La pensée de Bordeu et de l'école de médecine de Montpellier est généralement étudiée à travers Diderot, qui l'a mis en scène dans *Le Rêve de D'Alembert*. Voir Fumie Kawamura, *Diderot et la chimie. Science, pensée et écriture*, Garnier, 2013 ; François Pépin, *La Philosophie expérimentale de Diderot et la chimie. Philosophie, sciences et arts*, Garnier, 2012 ; Alexandre Wenger, *Le Médecin et le philosophe : Théophile de Bordeu selon Diderot*, Hermann, 2012. L'article CRISE, étudié essentiellement par G. Benrekassa (voir la note précédente), fait la synthèse des positions de l'école de Montpellier. En soi, il n'apporte donc aucun contenu nouveau. C'est l'intégration de ce savoir déjà ancien dans le *dispositif* encyclopédique, avec les analogies qu'il rend possibles, qui opère la révolution épistémologique à partir de laquelle penser la crise dans les termes contemporains.

« Hippocrate qui a souvent employé cette expression, lui donne différentes significations. Toute sorte d'excrétion est, selon lui, une *crise*; il n'en excepte pas même l'accouchement, ni la sortie d'un os d'une plaie. Il appelle *crise* tout changement qui arrive à une maladie. Il dit aussi qu'il y a *crise* dans une maladie, lorsqu'elle augmente ou diminue considérablement, lorsqu'elle dégénère en une autre maladie, ou bien qu'elle cesse entièrement. Galien prétend, à-peu-près dans le même sens, que la *crise* est un changement subit de la maladie en mieux ou en pis; c'est ce qui a fait que bien des auteurs ont regardé la *crise* comme une sorte de combat entre la nature & la maladie; combat dans lequel la nature peut vaincre ou succomber: ils ont même avancé que la mort peut à certains égards être regardée comme la crise d'une maladie. »

Idéalement, la crise se manifeste comme « excrétion » : le corps, dans le moment de la crise, fait sortir quelque chose, déplace de la matière, met en mouvement de la substance. La crise dessine ainsi une physiologie de la migration. La fièvre, la sueur, l'hémorragie sont les manifestations les plus caractéristiques de la crise. Ce point nous fait voir immédiatement le paradoxe de la crise migratoire, qui nous est présentée, rapportée, comme consistant dans l'intrusion d'un corps migrant étranger, c'est-à-dire comme le phénomène exactement inverse de celui de la crise.

La crise, ajoute Bordeu, est « une sorte de combat entre la nature et la maladie » : la mise à l'épreuve du corps malade, pris entre le progrès de la maladie et la résistance de la nature, entre la logique du processus morbide et celle de la constitution corporelle, se comprend sur le modèle de l'instruction judiciaire et du procès, dont la vérité doit sortir pour que la chose soit jugée. La mort ou l'acquiescement sont l'issue de l'action au barreau comme du combat de la nature et de la maladie. Un déséquilibre s'instaure, un « dérangement des fonctions », qui se résout par un retour à l'équilibre : la crise prépare ce retour, soit en ramenant le corps à sa constitution initiale, soit en accomplissant l'œuvre de mort de la maladie. On voit ici ce que la crise migratoire contient d'angoisse et d'espérance naïve : angoisse de la mort du corps d'accueil, sous l'effet de la maladie migratoire d'une part, désir d'autre part que tout redevienne comme avant, désir d'une guérison sans évolution, refus de prendre en compte le mouvement que comporte la migration, le mélange comme donnée vivante irréversible, comme dynamique évolutive toujours déjà là.

Dans la crise selon Bordeu, un système de la maladie se met en place, qui programme son propre calendrier. Le calendrier de résolution de la maladie se déploie à partir de la crise. L'enjeu

décisif de la gestion de crise devient le pronostic du retour à l'ordre et, pour ce faire, la prévision du moment où la crise doit se déclarer.

« Les anciens ne se sont pas contentés d'avancer & de soutenir qu'il y a une *crise* dans la plupart des maladies aiguës, & de donner des règles pour déterminer l'organe, ou la partie spéciale dans laquelle ou par laquelle la *crise* doit se faire ; ils ont crû encore pouvoir fixer le tems de la *crise* : c'est ce qui a donné lieu à leur doctrine sur les jours critiques... »

À partir de là, le long article *CRISE* de l'*Encyclopédie* va se développer comme « doctrine des nombres », qui devient synonyme de « doctrine des crises ». Alors que la médecine se tourne vers la chirurgie et promeut une science positive fondée sur l'intervention, la réparation et la médication, l'article *CRISE* paraît désuet : de l'aveu même de Bordeu¹⁰, la crise est un modèle alternatif à l'interventionnisme mécaniste ; elle repose sur une temporalité plus longue, qui est la temporalité de la fermentation chimique¹¹. Défendre en médecine une doctrine des crises, c'est défendre contre un mécanisme cartésien sommaire (qui isole et élimine un corps étranger) une pensée chimique des processus internes, dans lesquels il s'agit d'intervenir le moins possible, en laissant advenir la crise, en portant son « attention à ne pas déranger la nature¹² ».

Ce qui rend le développement de Bordeu difficile à suivre, c'est qu'il commence par opposer à la médecine galénique ancienne ceux qu'il nomme « les chimistes », comme Stahl et Van Helmont, qui sont les chimistes cartésiens et interventionnistes, violemment opposés à la doctrine des crises, pour ensuite promouvoir une voie moyenne, pour laquelle il cherche

¹⁰ « on est naturellement porté à approuver ou à désirer une médecine héroïque & vigoureuse qui sût résister efficacement aux maladies & les emporter d'emblée. La doctrine des crises & des jours critiques a un air de lenteur qui semble devoir ennuyer les moins impatients, & donner singulièrement à mordre aux Pyrrhoniens (= aux sceptiques). » (VI, 476b)

¹¹ Voir à ce sujet Fumie Kawamura, *op. cit.*, I, 3, « La fermentation universelle », p. 175-223. F. Kawamura montre ensuite comment ce processus de fermentation est déterritorialisé par Diderot en mode de pensée analogique plutôt que logique, et en dispositif d'interaction dialogique plutôt que structure ou genre du dialogue

¹² VI, 477b. On touche ici à un des principes essentiels du vitalisme, que Bordeu, Ménuret de Chambaud et toute l'école de médecine de Montpellier professaient. Sur le vitalisme, voir Roselyne Rey, *Naissance et développement du vitalisme en France de la deuxième moitié du XVIIIe siècle à la fin du Premier Empire*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, et Colas Duflo, « Diderot et Ménuret du Chambaud », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°34, 2003. Ménuret est notamment l'auteur de l'article *Pouls*, cité plus haut (voir la note 15 de l'article de C. Duflo).

Lorsque la pensée de la crise se déplace hors de la maladie vers les terrains de la morale et de la politique, il faudra prendre garde à ce que devient la nature, qui se déplace elle aussi. La nature du médecin devient le droit naturel du juriste, l'état de nature en philosophie politique, le naturel en morale, toutes notions qui n'ont rien à voir avec une instance objective de la Nature au sens écologique du terme. Nous y reviendrons.

politiquement à s'attirer toutes les autorités et sympathies. Dans cette voie moyenne, il range Boerhave, le chef de file de l'école qui s'oppose à l'école de Montpellier ; il convoque ensuite l'alchimiste Paracelse, puis Baglivi, qui était absolument opposé à la chimie¹³. Les lignes se brouillent un peu plus encore lorsqu'il s'oppose à Barbeyrac et surtout à Sidenham, qui sont de son école de Montpellier, pour finalement appeler à son secours « Stahl et toute son école¹⁴ » et Friedrich Hoffmann¹⁵ (1660-1742), ancêtre de la biochimie contemporaine¹⁶.

La question de la crise rebat donc en quelque sorte toutes les cartes du système des écoles et des disciplines qui divise au XVIII^e siècle la science médicale en plein essor. On comprend alors que la prise en compte ou au contraire l'exclusion de la notion de crise divise les chimistes en chimistes interventionnistes, ou « anticritiques¹⁷ », partisans d'une « médecine active » destinée à prévenir, à juguler la crise, et chimistes « expectateurs¹⁸ », dont les remèdes visent à soulager les effets de la maladie sans entraver le processus et l'événement de la crise : pour les expectateurs, le pronostic du jour de la crise est décisif car le rôle du médecin ne peut être qu'indirect : il s'agit de préparer et de disposer au mieux le corps du patient à cette crise où se décidera l'issue de la maladie. Ces expectateurs perdront la partie contre le clan dit des modernes, qui entend agir directement contre la maladie. Dans cet affrontement des écoles, la crise est une partie perdue : elle renoue avec une très ancienne médecine que la science est en train d'abandonner ; Bordeu décrit le naufrage d'un concept, qui crée, dans la pensée médicale, un point aveugle. Le temps, le rythme de la crise, le développement de son système et de son calendrier, le mouvement progressif du combat et de sa résolution, sortent de l'épistémè

¹³ Giorgio Baglivi (1668-1707), médecin italien partisan d'une doctrine solidiste contre les chimistes. Mais Bordeu en fait un défenseur « du mouvement des humeurs animales [qu'il compare] avec la fermentation des liqueurs spiritueuses » (477a).

¹⁴ « Stahl & toute son école ont eu un penchant très-décidé pour les *crises* & pour les jours critiques ; leur autocratie [= le régime dictatorial qu'ils instaurèrent parmi les chimistes] les conduisoit à imiter la lenteur & la méthode des anciens, plutôt que la vivacité des Chimistes ; l'expectation devint un mot pour ainsi dire sacré dans cette secte » (477b).

¹⁵ *Friderici Hoffmanni de Fato Physico et Medico, eiusque rationali explicatione, disquisitio...*, Halle, Saale, Henckel, 1724.

¹⁶ Sur ce point, voir M. D. Grmek, *La première révolution biologique : réflexions sur la physiologie et la médecine du XVII^e siècle*, Paris, Payot, 1990, p. 279-280.

¹⁷ Anticritiques : qui interviennent pour éviter la crise. Voir VI, 487b et 488a.

¹⁸ Expectateurs : qui attendent que la crise advienne naturellement. Voir VI, 482a.

médicale au profit du compte à rebours du traitement direct, ordonné contre la crise¹⁹ en vue d'une guérison qui doit être la plus rapide possible.

On comprend mieux dès lors pourquoi la crise migratoire se présente, est comprise aujourd'hui comme le contraire même d'une crise. C'est que la notion même de crise s'est renversée : plus précisément, la crise contemporaine des Lumières est la crise continuée de l'idée de crise, dont la crise migratoire est la pointe avancée. Vouloir intervenir contre la migration, d'une extériorité contre ce qui est à tort compris comme une autre extériorité, c'est commettre deux fois l'erreur décrite par Bordeu, c'est vouloir appliquer, « contre la nature », une « médecine héroïque et vigoureuse », par une double méconnaissance du processus interne, originaire, de la migration, et du calendrier naturel de son développement.

Il faut pouvoir penser le processus de la crise. C'est par quoi Bordeu conclut son article :

« Il y a des questions qui sont réservées pour les *législateurs de l'art* ; telle est la doctrine des *crises*. J'appelle *un législateur de l'art*, le médecin philosophe qui a commencé par être *témoin*, qui de *praticien* est devenu *grand observateur*, & qui franchissant les bornes ordinaires, s'est élevé au-dessus même de son état. Ouvrez les fastes de la Médecine, comptez ses législateurs. » (IV, 489a)

Les termes de témoin et de législateur par lesquels Bordeu conclut renvoient directement à l'étymologie grecque de *crise* par laquelle il avait ouvert l'article. De la crise, il s'agit de faire la critique : crise et critique ne sont nullement exclusives l'une de l'autre²⁰ ; la critique seule, au contraire, donne à l'observation de la crise sa consistance de système, sa cohérence de doctrine et de théorie. Face à la crise, c'est une instruction judiciaire que Bordeu promeut, dont l'enquête, ordonnant l'observation minutieuse, doit produire, au-delà du jugement, une législation sur l'art même de la médecine. La crise appelle une critique de la crise qui est une législation sur l'art, c'est-à-dire plus que le jugement de la crise, que la loi de ces jugements, l'esprit des lois. La pensée de la crise est une pensée de l'esprit des lois.

¹⁹ Le remède phare des interventionnistes est la saignée, qui est une excrétion artificielle venant se substituer à l'excrétion naturelle de la crise (par la fièvre, la sueur, le vomissement, l'hémorragie...). La saignée court-circuite la crise et détruit la temporalité du processus naturel de la maladie : « C'est un des plus grands & des plus prompts moyens de guérison que la Médecine connoisse » (*Encyclopédie*, SAIGNEE, XIV, 501a).

²⁰ C'est la thèse de Reinhart Koselleck, *Le Règne de la critique* [1959], trad. Hans Hildenbrand, Minuit, 1979.

III. Un processus interne : migration et esprit des lois

Et de fait Montesquieu a mené une longue et minutieuse enquête sur les migrations dans *L'Esprit des lois*. Ce sont d'abord des considérations générales au début du livre XVII, qui traite du rapport des lois « avec la nature du terrain » :

« Les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté : &, si l'on divise la terre par la pensée, on sera étonné de voir, la plupart du temps, des déserts dans ses parties les plus fertiles, & de grands peuples dans celles où le terrain semble refuser tout.

Il est naturel qu'un peuple quitte un mauvais pays pour en chercher un meilleur, & non pas qu'il quitte un bon pays pour en chercher un pire. La plupart des invasions se font donc dans les pays que la nature avoit faits pour être heureux : &, comme rien n'est plus près de la dévastation que l'invasion, les meilleurs pays sont le plus souvent dépeuplés, tandis que l'affreux pays du nord reste toujours habité, par la raison qu'il est presque inhabitable.

On voit, par ce que les historiens nous disent du passage des peuples de la Scandinavie sur les bords du Danube, que ce n'étoit point une conquête, mais seulement une transmigration dans des terres désertes.

Ces climats heureux avoient donc été dépeuplés par d'autres transmigrations, & nous ne sçavons pas les choses tragiques qui s'y sont passées. » (Montesquieu, *L'Esprit des lois*, XVIII, 3)

La migration va du moins libre vers le plus libre, du mauvais vers le meilleur, cela est « naturel ». Ce fondement naturel n'a rien à voir avec la Nature au sens écologique du terme, avec ce que Montesquieu appelle « la nature du terrain²¹ ». Montesquieu y insiste bien : ce n'est pas la fertilité des terrains, ce ne sont pas les « climats heureux » qui motivent les migrations. La nature qui est invoquée ici est la nature du droit naturel²² : il est naturel que les peuples migrent vers des territoires meilleurs et plus libres parce que c'est leur intérêt naturel, c'est-à-dire leur intérêt avant qu'entre en ligne de compte quelque considération politique que ce soit d'alliance ou de traité, de stratégie militaire ou de commerce. Un système global de tensions et de dépressions se met en place qui n'est pas le système politique, mais qui n'est pas pour autant apolitique : les migrations dessinent une carte des désirs naturels d'habiter.

²¹ Montesquieu, *De l'esprit des lois*, livre XVIII, éd. R. Derathé, Garnier, 1973, t. 1, p. 302.

²² Cette dichotomie fondamentale de la notion de nature à l'époque des Lumières conduit Jean Ehrard, dans *L'Idée de nature en France dans la première moitié du XVIIIe siècle*, Paris, Sevpen, 1963, à distinguer « Nature et système du monde » (1^{ère} partie) et « la Nature humaine et ses lois » (2^e partie), pour penser ensuite leur intrication dans « Nature humaine et nature des choses » (3^e partie).

Montesquieu nous invite ici à une expérience de pensée²³ qui consisterait à se représenter mentalement la totalité du globe selon une répartition prenant en compte, comme variables, la fertilité des terrains et la densité des populations. Il constate une discordance radicale des deux cartes ainsi superposées, qui le conduit à formuler ce paradoxe comme règle universelle : le droit naturel défavorise les territoires que la nature a favorisés, l'invasion et la dévastation se portent naturellement là où la nature avait pourvu à la fertilité des sols. Ce paradoxe prolonge celui du chapitre I, qui établissait que les pays les moins fertiles, où faute de travail on a plus de temps pour s'occuper de politique, sont les pays qui privilégient le gouvernement de plusieurs, « ce qui est quelquefois un dédommagement²⁴ ».

Ce principe semble contredire l'affirmation initiale, selon laquelle la migration ne se porte pas vers la terre que la nature a le plus favorisée, mais vers le meilleur pays, le pays le plus libre, c'est-à-dire le pays dont la constitution politique est la meilleure. Mais ce qui compte, c'est le paradoxe, qui instaure un système de contre-pesée, ou de dédommagement, de quelque côté qu'on prenne le problème. On est donc toujours dans un jeu de mouvements contraires : l'infertilité permet le bon gouvernement, qui suscite la poussée migratoire vers des terres devenues désirables, mais ensuite sujettes à invasion et dévastation, tandis que les terres fertiles et désertées redeviennent désirables. Les divisions de la carte mentale du globe font apparaître sans cesse de nouvelles circulations migratoires à partir d'un déséquilibre qui se déplace et se renverse continuellement²⁵. Montesquieu insiste sur ce flux perpétuel : « nous ne savons pas »

²³ La notion d'expérience de pensée a été introduite dans l'histoire des sciences pour rendre compte de la révolution copernicienne (que Copernic ne pouvait pas vérifier matériellement) et de l'invention du référentiel galiléen, qui est à la base de la physique classique : pour étudier le mouvement d'un objet, on se place en pensée dans un certain référentiel, à partir duquel on fixe les coordonnées spatiales de cet objet. Mais l'expérience de pensée a, en métaphysique et en psychologie, une acception beaucoup plus étendue, du malin génie de Descartes à Ørsted (qui utilise le terme le premier vers 1812) et à l'article fondateur d'Ernst Mach, *Über Gedankenexperimente* (1897, qui deviendra le chap. 11 de *La Connaissance et l'erreur*, Vienne, 1905, trad. française Marcel Dufour, Paris, Flammarion, 1908). Récemment, la théorisation du *Thought Experiment* a pris une extension considérable aux États-Unis (Gendler, 2000 ; Adams, 2001 ; Shick & Vagn, 2003 ; Cohen, 2005 ; Buzzoni, 2008...)

²⁴ XVIII, 1, p. 303.

²⁵ Il faut mettre en relation ces divisions vagues du chapitre 3 (« si l'on divise la terre par la pensée... ») avec la division stable du chapitre I, où Montesquieu identifie les trois partis qui divisent politiquement Athènes, (parti populaire, oligarchique et partisans d'un gouvernement mêlé) à ses trois territoires, la montagne, la plaine et le littoral. La migration déconstruit la géopolitique structurale des territoires.

quels ont été les événements, ni les mouvements de population antérieurs, nous n'avons pas accès aux tragédies dont ces mouvements furent les causes ou les conséquences.

La migration devient transmigration : elle déplace des déséquilibres, relance des dédommagements, mais n'installe jamais de position définitive. Dans cette pensée des rapports, des contre-pesées et des flux, la grande migration qui va intéresser Montesquieu est celle des Francs en territoire romain à partir de laquelle s'est constitué le gouvernement de la France. Le barbare goth, wisigoth, bourguignon débarquant en Gaule romaine constitue la grande figure du migrant des Lumières.

Penser le barbare comme migrant, c'est le sortir du récit terrifiant des invasions barbares, et de l'alternative où elles placent l'historien du grand remplacement (le gouvernement de Rome s'effondre et l'aristocratie des Francs le remplace, réduisant les Gallo-romains en esclavage²⁶) ou de l'éternelle continuité (les Francs, appelés à gouverner par les peuples de Gaules, investissent et prolongent les structures et les fonctionnements du régime romain²⁷). La migration est un processus d'hybridation en vue d'une crise, c'est-à-dire d'une excréation : excréation de structure et non de personnes ; non pas, comme on le fait imaginer naïvement à une population apeurée, l'expulsion des migrants, mais, à partir de l'immixtion des migrants, l'excréation d'un système de lois et de gouvernement et l'avènement d'un nouvel ordre politique.

Montesquieu situe la crise au moment du règne de Clotaire II²⁸ ; il emploie, de façon tout à fait exceptionnelle, le mot crise²⁹, et il l'associe à celui de révolution. Il y a là une double métaphore, qui emprunte à la médecine et à l'astronomie, pour investir un espace

²⁶ C'est la thèse sous-jacente à l'*Histoire de l'ancien gouvernement de la France* de Boulainvilliers, La Haye, 1727. Voir plus explicitement sa *Dissertation sur la noblesse de la France*, Amsterdam, 1732. Claude Nicolet ne croit pas cependant qu'elle soit à l'origine des thèses racistes européennes du XIXe et du XXe siècle (*La Fabrique d'une nation. La France entre Rome et les Germains*, Perrin, Paris, 2003, p. 73).

²⁷ C'est la thèse de l'abbé Du Bos dans son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules* (1734, 1742) : Montesquieu en démontre la naïveté au livre XXX. Voir notamment *L'Esprit des lois*, XXX, 24, *op. cit.*, p. 342.

²⁸ Clotaire II dit le Jeune fut roi des Francs de 613 à 629, après sa victoire sur la reine Brunehaut et jusqu'à sa mort. C'est le dernier grand roi mérovingien avant le gouvernement des maires du palais. Il est le père du roi Dagobert, celui de la chanson...

²⁹ G. Benrekassa (art. cit.) ne relève que deux occurrences du mot dans l'ensemble de *L'Esprit des lois*.

conceptuellement vierge au dix-huitième siècle, et donc vierge de mots, l'espace public du politique :

« On avait vu jusqu'ici la nation donner des marques d'impatience et de légèreté sur le choix, ou sur la conduite de ses maîtres ; on l'avait vue régler les différends de ses maîtres entre eux, et leur imposer la nécessité de la paix. Mais, ce qu'on n'avait pas encore vu, la nation le fit pour lors : elle jeta les yeux sur sa situation actuelle ; elle examina ses lois de sang-froid ; elle pourvut à leur insuffisance ; elle arrêta la violence ; elle régla le pouvoir.

[...] Dans cette crise, la nation ne se contenta pas de mettre ordre au gouvernement féodal, elle voulut aussi assurer son gouvernement civil : car celui-ci était encore plus corrompu que l'autre ; et cette corruption était d'autant plus dangereuse qu'elle était plus ancienne, et tenait plus, en quelque sorte, à l'abus des mœurs qu'à l'abus des lois. » (*De l'esprit des lois*, XXXI, 2, p. 355-356)

La régence de Frédégonde puis celle de Brunehaut ont été marquées par les exactions du pouvoir central et un exercice arbitraire de l'autorité. Montesquieu décrit ici un retour à l'ordre qui se manifeste par l'émergence d'un état de droit. C'est-à-dire qu'un passage se fait, qu'une élévation s'établit vers un ordre supérieur du droit : « la nation... jeta les yeux... examina... pourvut... régla... » Un regard rétrospectif et surplombant s'instaure, une distance *critique* s'établit. Point de crise sans critique : la critique est le processus de politisation de la crise, par l'exercice d'un jugement qui, quand on sort du contexte médical pour entrer dans l'espace public, devient le jugement public et déclenche la décision politique.

Il y a alors révolution. Montesquieu fait de la révolution le sujet du dernier livre de *L'Esprit des lois*, le livre XXXI, « Théorie des lois féodales chez les Francs, dans le rapport qu'elles ont avec les révolutions de leur monarchie ». Au pluriel, le terme n'a encore qu'une signification très vague, de changement perpétuel, d'instabilité dans le changement. Mais dès qu'on entre dans les différents chapitres, révolution est employé au singulier et s'articule à l'élévation critique déclenchée par la crise.

Quel est le rapport entre cette révolution, dont l'édit de Clotaire II en 614 nous transmet la trace, et la migration ? Le premier travail de Montesquieu consiste à démontrer que les Francs n'ont nullement aboli par leur conquête les lois et le système politique romains. Ils ont superposé leurs lois à celles des Romains selon un principe d'affiliation personnelle : dans un premier temps, nul mélange entre les systèmes, mais chacun a continué d'être gouverné par les lois de son peuple d'origine. Montesquieu, dans le même esprit, minimise l'assujettissement par droit de conquête : pendant le temps de la guerre, il y a eu de grandes destructions, mais en temps

de paix la répartition des territoires s'est faite apparemment sans grande difficulté, dans une Gaule très largement sous peuplée. Il s'établit alors un système des deux lois, qui articule le droit des conquérants au droit des conquis.

L'instauration du gouvernement féodal consiste dans l'hybridation des deux systèmes. Le processus est initié à partir de la question du paiement des impôts et de l'exemption de ce paiement. Par lui, la distinction qui va prévaloir ne sera plus essentiellement celle des Romains et des Francs, mais celle des hommes libres et des serfs, seuls assujettis au cens qui n'est qu'une transposition infidèle du *census* romain, que payaient les citoyens libres³⁰. La charge des hommes libres, qui justifie leur exemption, est la participation au système des leudes et des vassaux, qui vient des Germains (chap. 16), mais que les rois Francs vont peu à peu étendre à tous les hommes libres, y compris aux ecclésiastiques (chap. 17). Ce système consiste d'abord dans un service militaire. Mais il implique bientôt une juridiction civile commune (chap. 18). Montesquieu s'intéresse alors, dans ce système embryonnaire du droit, à ce qu'on appelle composition et *fredum*, c'est-à-dire aux compensations financières qui sont prévues pour que la famille lésée n'exerce pas son droit de vengeance, et à l'indemnité versée à l'autorité de justice pour veiller à la protection du coupable qui a versé la compensation (chap. 19 et 20) : le droit continue d'établir une différence de prix entre les différentes nations (*i. e.* communautés), mais il engage toujours plus avant le processus d'intégration.

Surtout, le *fredum* contribue financièrement à l'établissement et au fonctionnement de cours de justice territoriales. Une justice territoriale s'impose contre le droit personnel de chacune des nations. La territorialisation de la justice constitue une étape fondamentale dans le développement du processus migratoire, dès lors que la migration est saisie dans sa dimension de mouvement vers une crise, une excréation symbolique.

À la fin du livre XXX, Montesquieu ouvre un réquisitoire féroce contre l'abbé Dubos et son *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie française dans les Gaules* :

³⁰ XXX, 15, p. 318. Il se produit donc une inversion : les citoyens romains payaient le *census*, qui les faisait reconnaître comme libres ; descendants des Romains asservis par les Germains, les serfs payent le *cens*, qui les exclut de la nouvelle communauté des hommes libres.

« M. l'abbé Dubos veut ôter toute espèce d'idée que les Francs soient entrés dans les Gaules en conquérants : selon lui, nos rois, appelés par les peuples, n'ont fait que se mettre à la place, et succéder aux droits des empereurs romains. » (XXX, 24, p. 342)

Dubos dissimule ou travestit ce fait originaire énorme, massif, que la monarchie française est le produit d'une migration. Il y a eu, au commencement du processus de féodalisation, le traumatisme de la conquête, où les autochtones ont été vaincus par les migrants. Ils n'ont jamais élu les rois de France, qui se sont imposés par la force. Sans la prise en compte de cette donnée historique, l'histoire — légitimiste en quelque sorte — de France se résume à une *translatio imperii*, un passage de témoin de la souveraineté romaine à la monarchie des Francs. Montesquieu décrit au contraire, avec le processus migratoire et en l'absence de translation, une dissémination des droits et des souverainetés, une intrication des systèmes, une transformation des logiques et des hiérarchies, et une territorialisation progressive des légitimités communautaires.

Surtout, le processus migratoire progresse vers la crise sous Clotaire II, où Montesquieu situe la révolution féodale, c'est-à-dire la mise en place d'un nouveau système homogène, porteur lui-même d'une nouvelle crise à venir, que prépare la dyarchie mérovingienne entre rois héréditaires et maires du palais. La seconde crise sera proprement nationale ; mais la première est encore migratoire. De l'une à l'autre, la révolution a fait émerger « le génie de *la* nation » (XXXI, 4).

Retour au temps présent

Bien sûr, quand nous parlons aujourd'hui de crise migratoire, nous sommes bien loin de l'assemblée réunie par Clotaire II en 614 pour sortir le royaume des Francs de la crise. Mais il n'est pas indifférent que ces termes de crise et de migration que nous employons aujourd'hui aient été forgés, ou remodelés, par la pensée des Lumières qui est au fondement de nos institutions démocratiques. Nous sommes prompts à mettre en accusation ces Lumières, dont la dialectique bourgeoise aurait précipité le développement des empires coloniaux, l'avènement

des totalitarismes et le régime des camps³¹, et nous oublions que cette mise en accusation, nécessaire, est le fait même des Lumières, des Lumières saisies elles-mêmes comme crise de l'esprit, et le fruit de l'inquiétude³² qu'elles portent en elles : sans cette inquiétude de l'esprit, il n'est point de promesse d'universalité.

Le recours aux Lumières nous invite pourtant à repenser la crise comme un processus du droit naturel, c'est-à-dire comme le moyen pour la société civile de prendre le relais d'institutions politiques dépassées pour engager une révolution politique³³ ; et les Lumières nous rappellent que la crise est un processus interne, pour lequel il serait fallacieux d'incriminer quelque ennemi extérieur que ce soit, comme de dissocier la crise de la critique dont elle est le ferment : la crise migratoire ne vient pas des migrants ; elle vient de la société elle-même.

Quant à la migration, les Lumières nous invitent à l'inscrire dans une carte mondiale des flux dans laquelle chacune de nos identités multiples est prise à la fois de façon originaire et comme devenir. Penser la migration avec les Lumières, c'est d'abord opérer ce décentrement

³¹ C'est la thèse développée par Max Horkheimer et Theodor W. Adorno dans *Dialektik der Aufklärung*, 1944, trad. française Éliane Kaufholz, *La Dialectique de la Raison*, Gallimard, 1974 (le titre français fait disparaître la référence explicite aux Lumières). Cette thèse converge avec celles développées par Hannah Arendt dans *Les Origines du totalitarisme*, 1951, *le Système totalitaire*, 3 vol., Seuil, 1972, Calmann-Lévy, 1973, Fayard, 1981, même si Arendt ne cite pas le livre d'Adorno et Horkheimer. Enfin, Arendt est une référence essentielle pour G. Agamben dans *Homo sacer*, 1995, trad. française Marilène Raiola, Seuil, 1997, même si ni Adorno et Horkheimer, ni même les Lumières ne sont pris en compte dans l'élaboration théorique par Agamben de la notion de souveraineté, puis de celle d'un « état d'exception » permanent (2003) dans lequel la vie nue du migrant préfigure le devenir du citoyen de l'état de droit, dont le statut constitue la grande conquête formelle des Lumières.

L'idée d'une genèse des totalitarismes contemporains à partir de la pensée bourgeoise des Lumières repose, chez Adorno et Horkheimer, sur la mise en évidence d'un lien profond entre la critique kantienne et la pensée libertine de Sade. Voir Carlo Invernizzi Acetti, « Kant et Sade : les Lumières sont-elles totalitaires ? », *Raisons politiques*, 2009/1, n°33, p. 149-169. Ce lien est par ailleurs exploré et approfondi par Lacan dans « Kant avec Sade », *Critique*, n°191, 1963, repris dans les *Écrits*, Seuil, 1966, p. 765-790, qui y voit une rupture fondamentale dans le rapport entre morale et jouissance, rupture fondatrice de la psychanalyse, et émancipatrice à ce titre.

Pour autant, la thèse de la filiation du nazisme avec l'*Aufklärung* est la thèse défendue par les historiens conservateurs de la RFA d'après-guerre, contre la thèse des progressistes, selon laquelle le nazisme serait le produit déviant du nationalisme allemand. Voir Bruno Quélenec, « Lumière sur les Lumières ou contre-Lumières ? », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n°36, 2020, p. 177-197, qui montre que Koselleck, dont nous avons cité plus haut *Le Règne de la critique*, avait commencé par travailler dans cette mouvance conservatrice..

³² Voir Jean Deprun, *La Philosophie de l'inquiétude en France au XVIIIe siècle*, Vrin, 1979.

³³ Voir l'article DROIT NATUREL de Diderot, qui théâtralise le moment de la crise au §5, par cette interrogation célèbre : « Que répondrons-nous donc à notre raisonneur violent, avant que de l'étouffer ? » (V, 116a)

nécessaire du migrant mérovingien, qui est riche de ne pas être seul : ceux qui viennent à nos portes ramènent le droit à des exigences très simples qui court-circuitent nécessairement l'infinie complexité des procédures, des juridictions et des usages de la loi. Ce court-circuit n'est nullement barbare : il est d'humanité.